

ANGOLA

La dissidence réduite au silence

Index AI : AFR 12/011/00

Embargo : 5 juillet 2000 (00 h 01 GMT)

« En Angola, des journalistes dont le seul tort est d'avoir critiqué le gouvernement ou sa politique sont victimes de manœuvres de harcèlement et d'arrestations systématiques, a déclaré Amnesty International.

« L'Angola n'a pas tenu ses engagements, à savoir de respecter la liberté de la presse et les autres droits humains ; ce pays n'a pas la volonté politique de traduire ses engagements en actes. »

En outre, les auteurs de menaces ou d'autres agissements illicites à l'encontre de journalistes qui ont simplement exercé leur droit de critiquer la politique du gouvernement ou la corruption bénéficient d'une impunité généralisée.

Les faits

Depuis janvier 1999 :

- au moins 30 journalistes ont été convoqués à des fins d'interrogatoire par la police au sujet d'articles de journaux ou d'émissions radiophoniques, et deux d'entre eux ont été détenus respectivement durant plus de cinq et douze semaines avant d'être inculpés ;

- des journaux et des stations de radio se sont vu intimé l'ordre de ne pas commenter certains sujets ;

- des journalistes ont reçu des menaces de violences physiques ou ont été victimes d'agressions, ce qui constitue autant d'atteintes à leur droit à la liberté d'expression ;

- plusieurs journalistes ont été accusés de diffamation écrite ou orale à l'encontre de représentants de l'État, ou de publication d'informations jugées susceptibles de porter atteinte à la sûreté de l'État ;

- certains des procès menés contre des journalistes n'ont pas été conformes aux normes internationales d'équité.

« Malgré ces manœuvres visant à étouffer la liberté d'expression, des journalistes ont continué à faire état de points de vue contraires à la ligne officielle et à critiquer le gouvernement sur des sujets tels que la corruption », a déclaré Amnesty International.

Le droit à la liberté de réunion, qui est étroitement lié au droit à la liberté d'expression, est lui aussi menacé. En février 2000, plusieurs personnes, qui s'étaient réunies en vue de protester contre une hausse des prix du carburant, ont été frappées et détenues pendant de courtes périodes.

Harcèlement, arrestation arbitraire et

procès de journalistes

Le 31 mars 2000, **Rafael Marques**, un journaliste indépendant qui avait écrit un article critiquant le président Eduardo dos Santos, a été condamné à six mois d'emprisonnement et à une lourde peine d'amende pour diffamation. Il avait été détenu de façon illégale et durant son procès il n'a pas pu bénéficier des services d'un avocat de son choix.

André Mussamo, un journaliste travaillant à la radio, a été accusé d'avoir révélé des secrets d'État dans un article qu'il avait rédigé, mais non publié. Il a été détenu pendant plus de trois mois avant d'être acquitté en juin 2000, le tribunal n'ayant pas trouvé d'éléments permettant d'étayer les charges retenues contre lui.

Ces affaires montrent comment les journalistes sont menacés de violences, ou illégalement détenus par la police, et jugés en vertu de lois ou dans le cadre de procédures qui ne sont pas entièrement conformes aux normes internationales d'équité.

Les conséquences

De temps en temps, des témoignages lèvent la chape de silence qui pèse sur ce qui se passe dans les zones de conflit. On assiste en Angola à des atteintes massives aux droits humains, et notamment à :

- des exécutions extrajudiciaires de criminels présumés et d'opposants politiques réels ou présumés, commises par des soldats gouvernementaux et des policiers ;

- des homicides délibérés et arbitraires ainsi que des actes de torture et de mutilation, commises par l'opposition armée, l'*União Nacional para a Independência Total de Angola* (UNITA, Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola).

« Tant que la liberté d'expression sera restreinte en Angola, les violations des droits humains resteront entourées de silence », a déclaré Amnesty International.

Informations complémentaires

En novembre 1999, Amnesty International a publié un rapport intitulé *Angola. La liberté d'expression menacée* (index AI : AFR 12/16/99). Ce rapport mettait en lumière le cas de quelque 25 journalistes qui avaient été soumis à interrogatoire, détenus, menacés ou agressés pour des raisons liées à leur activité professionnelle depuis janvier 1999. Un nouveau rapport, intitulé *Angola: Freedom of Expression on*

trial [Angola. La liberté d'expression mise en cause], vient compléter ce document. ?

<http://www.amnesty.org>

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 (0) 207 413 5566, ou consulter notre site web :